

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2021-2022

ÉCOLE : École élémentaire Renaissance

EN DATE DU : 2021-11-25

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2022

DATE DE RÉVISION : Septembre 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève ou des élèves : Gouvernement des élèves

Nom de la direction de l'école : Élyse Buligan

Membre du personnel enseignant : Chantale Fortin

Membre du personnel non-enseignant : Roxanne Desjardins

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Paola Ariza-Martinez

Nom du partenaire communautaire : -

Conseiller de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **David Bouchard**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Karine Boucher

Nom du membre de l'équipe d'éducation citoyenne et leadership culturel (si disponible) :

Autres (si disponible) :

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves. L'annexe jointe à ce plan fournit des exemples de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des **pratiques réparatrices** qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : **Établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
- Établir une culture réparatrice à l'école par la discipline progressive (dont la pratique réparatrice) et la médiation.	- Affiches (remue-méninges, RA avec critères, référentiels) en classe des pratiques réparatrices	Le personnel et la direction	2021-2022

Priorité 2 de l'école : **Mettre en œuvre des stratégies d'éducation, de sensibilisation et de communication.**

<ul style="list-style-type: none"> - Assurer que l'ensemble de la communauté scolaire puisse comprendre et faire la différence entre l'intimidation, l'agression, micro-agression et la taquinerie. - Veiller à une intégration continue de la prévention de l'intimidation dans le curriculum de toutes les matières. - Inclure dans la liste des lectures obligatoires des livres sur l'intimidation. - Offrir aux élèves des ressources visant à prévenir l'intimidation et intervenir à cet égard, dont des activités possibles dans le EAV des écoles sécuritaires et tolérantes (voir les pratiques réparatrices p. 1-11-12 et 29... dont Fiches de réflexion à faire par cycle) - Privilégier des activités qui favorisent le développement des valeurs de Renaissance et valoriser les comportements positifs (Activités quotidiennes de la valeur à l'étude, crayon du respect les vendredis. - Impliquer les parents dans la prévention de l'intimidation et la création d'un climat scolaire positif. - Offrir des opportunités de développement professionnel aux membres du personnel en lien avec la prévention et l'intervention en matière d'intimidation. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'auto-évaluation des HAHT dont l'auto-régulation envoyée à la maison. - Enseignement explicite des comportements attendus. - Référentiels des zones de régulation, parler de ses émotions. - Formation sur l'intimidation durant la Semaine de prévention. - Présenter le PPMI au Gouvernement et les consulter. - Présenter le PPMI au Conseil d'école et les consulter. - Partager le PPIMI par courriel aux parents et sur le site web de l'École. 	<p>Le personnel et la direction</p>	<p>2021-2022</p> <p>Novembre 2021</p> <p>Décembre 2021</p> <p>Janvier 2022</p> <p>Janvier 2022</p>
---	--	-------------------------------------	--

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire. L'annexe jointe à ce plan fourni des exemples de stratégies à mettre en œuvre pour assurer la prévention en matière d'intimidation.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le **bien-être et la santé mentale des élèves**.

Priorité de l'école : **Créer un environnement positif dans la salle de classe et au sein de l'école.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> - Faire la promotion du code vie de l'école et des matrices comportementales (diner, cour, autobus, toilettes) de façon systémique à l'échelle de l'école. - Mettre en œuvre au préscolaire et au primaire J'arrête, je réfléchis, je fais le bon choix et JE PENSE au moyen. Les afficher dans les classes et l'école. - Développer et faire la promotion de l'inclusion sociale et de l'apprentissage de comportements attendus par l'appui au comportement positif. - Intégrer quotidiennement dans l'enseignement et l'apprentissage des stratégies qui soutiennent une bonne santé mentale et le développement des habiletés socio émotionnelles. - Inclure dans l'enseignement des lectures sur l'intimidation. - Accentuer la supervision dans les zones de l'école (la cour de l'école) où la pratique de l'intimidation est plus évidente. - Établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école. - Établir/utiliser un système de renforcement positif global à l'échelle de l'école ; par exemple : <u>ClassDojo</u> à l'élémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer et modéliser le code de vie, les matrices comportementales aux élèves et les afficher. - Formations pour les surveillants du diner. - Partager les affiches avec les parents J'arrête, je réfléchis, je fais le bon choix et JE PENSE. 	Le personnel et la direction	2021-2022

- Mettre en oeuvre un mécanisme visant consigner les comportements qui nuisent au climat scolaire avec **FORMS** et le présenter aux élèves.
- Établir/utiliser un **Arbre décisionnel** et le présenter aux élèves.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à **soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus** auprès de tous les élèves.

Priorité de l'école : **Harmoniser au sein de l'école les pratiques d'intervention, de sensibilisation et d'harmonisation en matière d'intimidation.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Mettre en oeuvre un système de dénonciation des actes d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les actes d'intimidation avec les billets anti-intimidation pour les 4^e à la 6^e année. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il y aura moins de conflits, intimidation et une meilleure compréhension de ce qu'est un conflit et de ce qu'est l'intimidation. 	Le personnel et la direction	2021-2022
Mettre en oeuvre un mécanisme visant à consigner les comportements qui nuisent au climat scolaire. <ul style="list-style-type: none"> - Signaler et consigner les comportements dans les Forms de classes. Prise de notes personnelles des comportements.	<ul style="list-style-type: none"> - Il y aura moins de conflits, intimidation. 	Le personnel et la direction	2021-2022
Soutenir les élèves qui ont subi, été témoins ou pratiqué des actes d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers offerts par le Conseil sur le stress et l'anxiété. 	Le personnel et la direction	2021-2022

- | | | | |
|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève- Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire- Appel à la police, au besoin- Référer l'élève vers des organismes (Jeunesse, j'écoute, Tel-jeunes, LGBTQ Youth LINE, Black Youth Helpline, etc.) | | | |
|--|--|--|--|

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<p>Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aller voir un adulte de confiance (M à 6^e) ➤ Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant : - Le billet anti-intimidation (3^e à 6^e années) <p>Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire. ➤ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école (Forms) ➤ Remplir le formulaire en ligne : Déclaration d'incident du conseil (Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H) 	<p>Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant : - Le billet anti-intimidation (3^e à 6^e années)</p>